

### IBM Algo Risk Service on Cloud

Ce Descriptif de Service détaille le Service Cloud qu'IBM fournit au Client. Le terme « Client » signifie la partie contractante et ses destinataires et utilisateurs autorisés du service Cloud. Le Devis et l'Autorisation d'Utilisation (« PoE ») sont fournis séparément sous la forme de Documents de Transaction.

#### 1. Service Cloud

IBM Algo Risk Service on Cloud est une solution présentée sous la forme d'un service Web regroupant la construction de portefeuille, la gestion des risques et la génération de rapports.

**IBM Algo Risk Service Base Service on Cloud** propose les fonctionnalités de base suivantes : service Web de gestion et de mesure des risques financiers. IBM Algo Risk Service Base Service on Cloud calcule des mesures de risque de base au moyen d'un traitement par lots effectué de nuit puis communique les résultats via une interface de portail Web qui permet d'analyser et de manipuler les résultats des analyses de risques. Les mesures de risque spécifiques calculées sont décrites plus en détail dans le document IBM Risk Service on Cloud – Risk Analytics Details indiqué ci-dessous.

##### a. Exigences de Données

IBM Algo Risk Service on Cloud combine les données de position et d'autres données connexes fournies par le Client avec des données relatives au marché, aux tests de performances et/ou autres données à partir d'autres sources, afin de calculer les mesures de risque spécifiées. Pour aider à garantir le traitement correct de ses données, le Client doit fournir à IBM les données de produit, financières et autres requises de la manière et au format indiqués dans la version du document Algo Risk Service Input File Guide. Certaines options du Service Cloud que le Client peut sélectionner nécessitent le traitement des données fournies par un ou plusieurs fournisseurs de données tiers. Si le Client a souscrit à l'une de ces options, il accepte les dispositions des parties de l'Annexe A et de l'Annexe B du présent Descriptif de Services qui sont en rapport avec les données requises pour ces options et qui s'appliquent également aux résultats de l'offre de Services Cloud. Plus précisément, si le Client n'a souscrit à aucune des options de traitement de données faisant référence à un fournisseur de données tiers, lesdites dispositions ne s'appliquent pas au Client. Certains fournisseurs de données exigent qu'IBM fournisse des informations sur l'utilisation de leurs données par le Client et le Client accepte qu'IBM puisse leur fournir ces informations, mais uniquement afin de mettre à disposition le Service Cloud. Si l'accès d'IBM à toutes données de tiers requises pour fournir au Client le Service Cloud est restreint pour une raison quelle qu'elle soit, l'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Descriptif de Services et, en cas de résiliation par IBM, IBM remboursera au Client le solde de toutes redevances payées par le Client et non encore consommées à la date de la résiliation.

##### b. Documentation

Une documentation qui définit les différents dispositifs et processus d'IBM Algo Risk Service on Cloud. Cette documentation décrit les formats de fichier d'entrée, la méthodologie d'analyse des risques et la couverture des classes d'actifs et des facteurs de risque et donne un aperçu de la sécurité et de la protection des informations personnelles. Il s'agit des documents suivants :

- IBM Algo Risk Service on Cloud – Market Data Guide
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Instrument Model Specifications
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Data Coverage Guide
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Guide d'analyse des risques
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Input File Guide
- IBM Algo Risk Service on Cloud – ARA User Guide
- IBM Algo Risk Service on Cloud – ARA Output Glossary
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Présentation d'infrastructure RSoC

c. Données d'entrée du Client

Le Client enverra trois (3) fichiers de données à un site SFTP (Secure File Transfer Protocol) fourni par IBM et spécifique au Client.

- (1) Fichier de données de position
- (2) Fichier de données des dispositions de transaction boursière
- (3) Fichier de hiérarchie de portefeuille

Le format des fichiers de données d'entrée est indiqué dans le document Algo Risk Service on Cloud Input File Guide. Ce document comprend les données de marché fournies par le Client ainsi que les formats de données des tests de performances.

d. Considérations relatives à la gestion des risques financiers

L'offre de Services Cloud est conçue pour effectuer des calculs complexes de gestion des risques financiers et est utilisée par les clients qui exercent généralement des activités dans les secteurs financiers réglementés. Les résultats du Service Cloud peuvent aider le Client à respecter ses obligations de conformité, mais l'utilisation du Service Cloud ne garantit pas la conformité à toute loi, réglementation, norme ou pratique. L'exactitude des résultats générés par l'offre de Services Cloud est fonction de l'exactitude du contenu que le Client met à disposition et ce dernier est responsable dudit contenu et de l'utilisation des résultats du Service Cloud. Le Client reconnaît en outre que le Service Cloud est un outil d'aide au Client et ne remplace pas les compétences, jugements et expériences de la direction et des employés du Client pour donner des conseils à des tiers et prendre des décisions d'investissements et d'autres décisions de gestion des risques. Le Client est responsable des résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation du Service Cloud.

e. Audits

IBM accepte (a) de fournir à tout auditeur ou contrôleur interne ou externe du Client l'accès à l'offre de Services Cloud, une seule fois par an pendant la période d'abonnement, à la demande et aux frais du Client ; et (b) si nécessaire pour respecter les exigences réglementaires du Client, de fournir, à la demande et moyennant un préavis raisonnable (si possible), au Client ou aux auditeurs ou contrôleurs internes ou externes du Client, aux frais du Client, des copies des enregistrements d'IBM en rapport avec le Service Cloud ; et de (c) se conformer à toute demande raisonnable du Client, aux frais du Client, pour les informations relatives à l'offre de Services Cloud pouvant être requises par le Client en vertu de la loi américaine Sarbanes-Oxley Act de 2002 (et de toute législation, réglementation ou directive résultante, similaire ou de remplacement). Dans tous les cas, le Client et les auditeurs ou les contrôleurs du Client doivent signer l'accord de confidentialité standard d'IBM afin de protéger les informations divulguées ou mises à disposition dans le cadre de l'une quelconque des activités énumérées ci-dessus.

f. Utilisé dans la présente Clause 1, le terme « Instrument » désigne le patrimoine net de chaque contrat ou transaction unique entre deux entités ou plus, qui définit l'échange d'actifs financiers ou matériels, y compris, mais sans s'y limiter, (a) un titre négocié identifiable à l'aide d'un identifiant de titre unique (par exemple, CUSIP, SEDOL, ISIN), (b) des services bancaires commerciaux (y compris entreprises, PME et particuliers), (c) OTC ou instruments dérivés négociés en bourse (qu'ils soient définis par la définition ISDA ou par un contrat personnalisé), (d) rachat et prêt de titres et (e) matières premières ou autres actifs matériels.

**IBM Algo Risk Service Standard Processing on Cloud** fournit le workflow et le traitement par lots nécessaires pour réaliser les simulations qui définissent Risk Service on Cloud. Ce périmètre de la simulation est défini par le nombre de titres uniques (Documents) pour lesquels des analyses de risque sont requises. Les analyses, scénarios et autres résultats sont définis dans le document IBM Algo Risk Service on Cloud – Risk Analytics Details. IBM Algo Risk Service Standard Processing on Cloud est facturé par niveau en fonction du nombre maximal d'Instruments (comptabilisés comme Documents) traités par mois.

Le Service Cloud propose un calendrier de traitement quotidien, hebdomadaire ou mensuel avec une variété d'options disponibles, comme décrit ci-après.

## **1.1 Dispositifs en Option (Optional Features)**

### **1.1.1 IBM Algo Risk Service Optimizer on Cloud**

IBM Algo Risk Service Optimizer on Cloud est un solveur numérique qui facilite le choix des titres et des allocations aux fins d'atteindre les objectifs de retour et de risque fixés. Le processus est également capable de prendre en compte des contraintes existantes telles que des coûts de transaction, des limites d'allocation et de concentration ou des risques budgétaires, ce qui permet d'élaborer et de modéliser des cas d'optimisation.

IBM Algo Risk Service Optimizer on Cloud offre les possibilités suivantes :

- a. atteindre un objectif absolu pour une mesure additive ou additive pondérée telle qu'une valeur, un retour, une valeur bêta ou une durée ;
- b. atteindre une correspondance pour une mesure additive ou additive pondérée telle qu'une valeur, un retour, une valeur bêta ou une durée entre le portefeuille et une base de référence ;
- c. optimiser la valeur attendue ou le retour du portefeuille ;
- d. réduire le déficit attendu (perte marginale attendue) du portefeuille à un intervalle de confiance quelconque ;
- e. réduire l'écart (du côté des charges dans les comptes de résultats) entre un portefeuille et une base de référence, à un intervalle de confiance quelconque ;
- f. réduire la variance d'un portefeuille sur une base absolue ; et
- g. réduire les erreurs de suivi entre un portefeuille et une base de référence.

### **1.1.2 IBM Algo Risk Service Counterparty Credit Exposure on Cloud**

IBM Algo Risk Service Counterparty Credit Exposure on Cloud permet de surveiller, de mesurer et de gérer les risques de crédit de la contrepartie pour fournir une visibilité sur les effets des changements de composition d'un portefeuille en termes d'exposition aux risques de crédit et du marché.

Le Service Cloud :

- a. fournit des vues du marché et du crédit dans la même application et permet d'évaluer les effets d'hypothèses de changement dans la composition du portefeuille, notamment en termes d'exposition aux risques du marché et de crédit ;
- b. introduit une nouvelle série d'attributs de résultats tels que le seuil marginal et l'exposition au risque maximale nette ;
- c. permet au Client d'identifier et de traiter les principaux problèmes liés à l'exposition au risque de crédit, notamment :
  - (1) identifier les situations dans lesquelles il existe de fortes expositions aux risques dans l'entreprise, entre des contreparties, par zone et par fonds, et comment des changements rapides pourraient influencer ces expositions aux risques ;
  - (2) déterminer les liens de causalité pouvant exister entre des pertes potentielles importantes et des expositions au risque de crédit ;
  - (3) évaluer l'efficacité de techniques de limitation du risque de crédit et la marge de négociation supplémentaire existant avec une contrepartie ;
  - (4) définir et surveiller des limites d'exposition au risque de crédit et générer des rapports sur des profils d'exposition au risque dans la durée et sur différents acteurs ;
  - (5) examiner l'impact de tests de résistance sur l'exposition au risque de crédit ; et
  - (6) réaliser des analyses d'hypothèses, par exemple un changement soudain des règles de compensation, pour en connaître les incidences sur l'exposition au risque de crédit.

### **1.1.3 IBM Algo Risk Service Intra-Day Processing on Cloud**

IBM Algo Risk Service Intra-Day Processing on Cloud permet au Client de demander des actualisations de données pour les valeurs de portefeuille, les positions et les analyses de risques calculées par Algo Risk Service on Cloud pour une période convenue plus courte que celle du traitement par lots standard d'Algo Risk Service (par exemple, toutes les heures au lieu d'une fois par jour). IBM Algo Risk Service Intra-Day permet de traiter au maximum 1000 Instruments financiers et se limite aux scénarios standard

décrits dans le Document de Description Détaillée du Service. Les demandes de traitement se font via le portail d'assistance d'IBM Algo Risk Service.

#### **1.1.4 IBM Algo Risk Service Data Archive on Cloud**

IBM Algo Risk Service Data Archive on Cloud propose une attribution d'espace de stockage standard pour stocker les données de sortie calculées. La taille de cet espace repose sur le nombre initial d'Instruments et de scénarios auxquels le Client a souscrit. IBM Algo Risk Service Data Archive on Cloud offre un espace de stockage standard pour les sessions de traitement par lots précédentes conformément au calendrier suivant :

- Sessions quotidiennes pour la semaine en cours
- Sessions hebdomadaires pour le mois en cours
- Session mensuelle pour le dernier jour ouvré du mois précédent

IBM Algo Risk Service Data Archive on Cloud propose en option de stocker les données de sortie générées par IBM Algo Risk Service on Cloud sur de plus longues périodes moyennant une redevance facturée au gigaoctet.

#### **1.1.5 IBM Algo Risk Service Risk & Financial Engineering Workbench on Cloud**

IBM Algo Risk Service Risk & Financial Engineering Workbench on Cloud permet au Client d'installer le logiciel d'activation IBM Algo One Risk & Financial Engineering Workbench (RFEWB) sur une machine du Client.

RFEWB peut être utilisé conjointement avec la sortie des données de session à partir de l'offre de Services Cloud contenant 1 unité de tous les Instruments soumis par le Client mappés aux données de dispositions, aux fonctions de tarification et aux données de marché (« Données de session du Client »).

RFEWB permet au Client d'effectuer les opérations suivantes au niveau des Données de session du Client :

- a. localisation des facteurs de contribution clés liés aux Données de session du Client ;
- b. prise en charge de l'analyse d'hypothèses ;
- c. prise en charge de l'analyse de contraintes ;
- d. détection rapide des erreurs et demande de corrections ou de modifications via le portail de support de l'offre de Services Cloud, selon les besoins ; et
- e. annotation des sessions à l'aide de conclusions clés pour l'analyse des résultats des risques.

RFEWB ne peut être utilisé que pendant la période d'abonnement de l'offre de Services Cloud.

#### **1.1.6 IBM Algo Risk Service Interactive Users on Cloud**

IBM Algo Risk Service Interactive Users on Cloud permet aux Clients d'ajouter des utilisateurs de portail Web supplémentaires selon leurs besoins.

#### **1.1.7 IBM Algo Risk Service ARA Enabling Software**

IBM Algo Risk Service ARA Enabling Software permet aux Clients d'installer le logiciel d'activation Algo Risk Aggregator (ARA) sur leurs propres machines au lieu d'utiliser le portail Web Algo Risk Service on Cloud standard.

Algo Risk Aggregator ne peut être utilisé que pendant la période d'abonnement de l'offre de Services Cloud.

#### **1.1.8 IBM Algo Risk Service Axioma Equity Models**

L'option IBM Algo Risk Service Axioma Equity Models est disponible en trois éditions :

- a. Entry Edition – jusqu'à 15 millions \$ (US) d'actifs en portefeuille de gestion ;
- b. Standard Edition – de 15 à 45 millions \$ (US) d'actifs en portefeuille de gestion ; et
- c. Enterprise Edition – plus de 45 millions \$ (US) d'actifs en portefeuille de gestion.

Les modèles d'actifs proviennent d'Axioma. Les Clients peuvent utiliser des modèles factoriels ainsi qu'un système d'évaluation des risques pour portefeuille à classes d'actifs multiples. Les modèles factoriels aident le Client à prendre des décisions pertinentes pour construire son portefeuille d'actifs et permettent d'analyser des scénarios afin d'identifier les risques pouvant peser sur le portefeuille comme sur le département.

### 1.1.9 IBM Algo Risk Service Risk Data

IBM Algo Risk Service Risk Data est un service qui extrait, traite, valide et fournit les données de marché requises par les processus d'analyse de risque d'IBM et est expliqué plus en détail dans les 3 documents suivants :

- IBM Algo Risk Service on Cloud – Market Data Guide
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Instrument Model Specifications
- IBM Algo Risk Service on Cloud – Data Coverage Guide

Ce service fournit les données, comprenant aussi bien les détails de la sécurité individuelle que les données des facteurs sous-jacents, requises pour réaliser les analyses prescrites par Risk Service on Cloud. Les redevances facturées pour ces données sont fonction de la moyenne mensuelle du nombre d'Instruments traités par jour.

### 1.1.10 IBM Algo Risk Service Point in Time Processing on Cloud

IBM Algo Risk Service Point in Time Processing on Cloud est une extension d'Algo Risk Service on Cloud qui traite les traitements rétroactifs pour les dates antérieures (par exemple, mois précédent ou fin de trimestre). L'extension exige des données agrégées des positions et des transactions du Client dans un format déterminé (voir le document Input File Guide).

## 2. Protection du Contenu et des données

La Fiche Technique relative au Traitement et à la Protection des données (« Fiche Technique ») contient des informations spécifiques au Service Cloud concernant le type de Contenu autorisé à être traité, les activités de traitement impliquées, les dispositifs de protection des données et les détails de conservation et de retour de Contenu. Les détails ou clarifications et dispositions, y compris les responsabilités du Client, concernant l'utilisation du Service Cloud et les dispositifs de protection de données, le cas échéant, sont énoncés dans la présente clause. Plusieurs Fiches Techniques peuvent être applicables à l'utilisation du Service Cloud par le Client, en fonction des options sélectionnées par le Client. La Fiche Technique n'est disponible qu'en anglais. Elle n'est pas disponible dans la langue locale. En dépit des pratiques des lois ou coutumes locales, les parties attestent qu'elles comprennent l'anglais qui est une langue appropriée pour l'acquisition et l'utilisation des Services Cloud. La ou les Fiches Techniques ci-dessous s'appliquent au Service Cloud et ses options disponibles. Le Client accepte le fait que i) IBM peut, à son entière discrétion, modifier de temps en temps la Fiche Technique et ii) que de telles modifications remplaceront les versions précédentes. Les modifications apportées à la Fiche Technique auront pour objectif i) d'améliorer ou de clarifier les engagements existants ii) de conserver la conformité aux normes actuelles et aux lois applicables ou iii) de fournir des engagements supplémentaires. La sécurité du service Cloud ne sera en aucun cas affectée par les modifications apportées à la Fiche Technique.

Lien(s) vers la ou les Fiches Techniques applicables :

<https://www.ibm.com/software/reports/compatibility/clarity-reports/report/html/softwareReqsForProduct?deliverableId=B2301360C23111E6A98AAE81A233E762>

Le Client est tenu de prendre les mesures nécessaires pour commander, activer ou utiliser les dispositifs de protection de données disponibles pour un Service Cloud et reconnaît être responsable de l'utilisation des Services Cloud si le Client ne parvient pas à prendre lesdites mesures, notamment à se conformer à toute obligation de protection de données ou autre exigence légale relative au Contenu.

L'addendum d'IBM relatif au Traitement de Données à caractère Personnel, disponible sur <http://ibm.com/dpa> (DPA), s'applique à ou aux Annexes DPA et en fait partie intégrante, si et dans la mesure où le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (EU/2016/679) (RGPD) s'applique aux Données à caractère personnel figurant dans le Contenu. La ou les Fiches Techniques applicables pour ce Service Cloud constitueront la ou les Annexes DPA. Si le DPA s'applique, l'obligation d'IBM d'informer les Sous-traitants ultérieurs des modifications et le droit du Client à s'opposer à de telles modifications s'appliquent comme défini dans le DPA.

## 3. Accord Relatif aux Niveaux de Service

IBM fournit l'Accord Relatif aux Niveaux de Service (ci-après dénommé « Accord Relatif aux Niveaux de Service » ou « SLA ») de disponibilité ci-dessous pour le Service Cloud, comme indiqué dans une

Autorisation d'Utilisation. Le SLA ne constitue pas une garantie. Il n'est disponible que pour le Client et ne peut être utilisé que dans les environnements de production.

### 3.1 Crédits de Disponibilité

Le Client doit consigner un ticket de support de Gravité 1 auprès du centre d'assistance technique IBM dans les 24 heures suivant la première fois où le Client a eu connaissance d'un impact critique sur les activités et de l'indisponibilité du Service Cloud. Le Client doit raisonnablement aider IBM dans le cadre du diagnostic et de la résolution des problèmes.

Une demande de ticket de support pour non-respect d'un SLA doit être soumise dans les trois 3 jours ouvrables suivant la fin du mois contractuel. Le dédommagement relatif à une réclamation de SLA valide sera un avoir sur une future facture du Service Cloud en fonction de la période de temps pendant laquelle le traitement du système de production pour le Service Cloud n'est pas disponible (« Durée d'Indisponibilité »). La Durée d'Indisponibilité est calculée depuis le moment où le Client signale l'événement jusqu'au moment où le Service Cloud est restauré ; elle ne comprend pas les périodes d'indisponibilité pour les raisons suivantes : indisponibilité de maintenance programmée ou annoncée, causes échappant au contrôle d'IBM, incidents liés au contenu, à la technologie, aux conceptions ou aux instructions du Client ou d'un tiers, plateformes et configurations système non prises en charge ou autres erreurs du Client, incident de sécurité du fait du Client ou test de sécurité mené par le Client. IBM appliquera le dédommagement correspondant le plus élevé, en fonction de la disponibilité cumulée du Service Cloud pendant chaque mois contractuel, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le dédommagement total relatif à tout mois contractuel ne pourra pas dépasser dix pour cent (10 %) d'un douzième (1/12ème) de la redevance annuelle du Service Cloud.

Pour les Services Cloud regroupés (offres de Services Cloud individuelles conditionnées et vendues ensemble sous la forme d'une seule offre pour un prix combiné unique), le dédommagement sera calculé en fonction du prix mensuel combiné unique du Service Cloud regroupé, et non de la redevance d'abonnement mensuelle pour chaque Service Cloud individuel. Le Client ne pourra soumettre que des Réclamations relatives à un seul Service Cloud individuel dans une offre groupée à un moment donné.

### 3.2 Niveaux de service

Disponibilité du Service Cloud pendant un mois contractuel

Disponibilité pendant un mois contractuel	Indemnisation (% de redevance d'abonnement mensuelle* pour le mois contractuel objet d'une réclamation)
Inférieure à 99,5 %	2 %
Inférieure à 99 %	5%
Inférieure à 95 %	10 %

\* Si le Service Cloud a été acquis auprès d'un Partenaire Commercial IBM, la redevance d'abonnement mensuelle sera calculée sur le prix en vigueur à ce moment-là pour le Service Cloud concerné pendant le mois contractuel qui fait l'objet d'une réclamation, avec une réduction de cinquante pour cent (50 %). IBM accordera une remise directement au Client.

La disponibilité, exprimée en pourcentage, est calculée comme suit : le nombre total de minutes d'un mois contractuel moins le nombre total de minutes de la Durée d'Indisponibilité au cours du mois contractuel, divisé par le nombre total de minutes du mois contractuel.

## 4. Support Technique

Le support technique du Service Cloud est disponible par le biais du site Client Success Portal : <https://support.ibmcloud.com>. Le guide de support Software as a Service (SaaS) d'IBM, disponible en ligne à l'adresse [https://www-01.ibm.com/software/support/saas\\_support\\_guide.html](https://www-01.ibm.com/software/support/saas_support_guide.html) contient les coordonnées des personnes à contacter ainsi que des informations et processus relatifs au support technique. Le support technique est offert avec le Service Cloud et n'est pas disponible en tant qu'offre distincte.

## 5. Droit d'Utilisation et Informations de Facturation

### 5.1 Unités de Mesure des Redevances

Le Service Cloud est disponible en fonction des unités de mesure de redevance indiquées dans le Document de Transaction :

- a. **Utilisateur Autorisé** : unité de mesure par laquelle le Service Cloud peut être acquis. Le Client doit se procurer des droits d'utilisation distincts et dédiés pour chaque Utilisateur Autorisé unique ayant reçu l'accès au Service Cloud directement ou indirectement (par exemple, via un logiciel de multiplexage, un périphérique ou un serveur d'applications), par quelque moyen que ce soit. L'obtention des droits d'utilisation adéquats est nécessaire pour couvrir le nombre d'Utilisateurs Autorisés ayant accès au Service Cloud pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation ou le Document de Transaction du Client.
- b. **Document** : unité de mesure par laquelle le Service IBM Cloud peut être acquis. Un Document est défini comme étant un volume limité de données enveloppées par un enregistrement d'en-tête et de fin, signalant le début et la fin ou toute représentation électronique d'un document physique. Des droits d'utilisation suffisants sont nécessaires pour couvrir le nombre total de Documents traités par le Service Cloud IBM au cours de la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation (PoE) ou le Document de Transaction du Client.
- c. **Engagement** – unité de mesure par laquelle les services peuvent être acquis. Un Engagement comprend des services professionnels et/ou de formation relatifs au Service Cloud. Des droits d'utilisation suffisants sont nécessaires pour couvrir chaque Engagement.
- d. **Gigaoctet-Mois** : unité de mesure par laquelle le Service IBM Cloud peut être acquis. Un Gigaoctet est 2 puissance 30 d'octets. Des droits d'utilisation suffisants sont nécessaires pour couvrir le nombre moyen de Gigaoctets (arrondi au Gigaoctet supérieur) utilisés, stockés ou configurés dans le Service Cloud IBM chaque mois au cours de la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation (PoE) ou le Document de Transaction du Client.
- e. **Instance** : unité de mesure par laquelle le Service Cloud peut être acquis. Une Instance est l'accès à une configuration spécifique du Service Cloud. Des droits d'utilisation suffisants sont nécessaires pour chaque Instance du Service Cloud mise à disposition à des fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation ou le Document de Transaction du Client.
- f. **Utilisateur ARA existant, Utilisateur simultanément existant, Utilisateur GUI existant et Contrat Existant** : unités de mesure par lesquelles l'offre de Services Cloud peut être autorisée. Les types de mesure de redevance existants ne sont plus commercialisés activement par IBM. Cependant, IBM peut, à sa seule et unique discrétion, accepter d'augmenter les Droits d'Utilisation existants du Client pour utiliser certaines versions de l'offre de Services Cloud (« Offre SaaS existante ») dans le cadre d'un type de Droit d'Utilisation existant. Les offres de Services Cloud acquises dans le cadre d'un type de mesure de redevance existant sont indiquées par la mention « Existant », dans le nom de l'offre de Services Cloud du Document de Transaction. L'utilisation par le Client de toutes les Offres SaaS Existantes est soumise aux modalités de mesure de redevance stipulées dans le contrat selon lesquelles le Client a initialement acquis la possibilité d'utiliser l'Offre SaaS existante (ci-après « Contrat Existant »). Les dispositions du Contrat Existant ne seront en aucun cas interprétées comme étendant le droit d'utilisation de l'Offre SaaS existante par le Client au-delà du montant indiqué dans le Document de Transaction et les dispositions autres que les modalités de mesure de redevance d'Offre SaaS existante indiquées ne seront pas considérées comme régissant l'utilisation de l'offre de Services Cloud
- g. **Demande** : unité de mesure par laquelle le Service IBM Cloud peut être acquis. Une Demande désigne l'acte du Client ayant autorisé IBM à réaliser un service. En fonction du service, la Demande peut être sous la forme d'une notification écrite ou d'une demande de support soumise par téléphone, par courrier électronique ou en ligne. Des droits d'utilisation suffisants sont nécessaires pour couvrir le nombre total de Demandes soumises au Service IBM Cloud pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation (PoE) ou le Document de Transaction du Client.

## 5.2 Redevances de dépassement

Si l'utilisation réelle du Service Cloud pendant la période de mesure dépasse les droits indiqués dans l'Autorisation d'Utilisation (ou « PoE »), un excédent sera facturé au prix indiqué dans le Document de Transaction au cours du mois suivant ledit excédent.

## 5.3 Fréquence de Facturation

En fonction de la fréquence de facturation sélectionnée, IBM facturera au Client les redevances exigibles au début de la période de la fréquence de facturation, à l'exception des redevances dues pour dépassement et des frais d'utilisation qui seront facturés à terme échu.

## 5.4 Vérification

Le Client i) conservera, et fournira sur demande, des enregistrements et des sorties d'outils système, comme cela s'avère raisonnablement nécessaire pour permettre à IBM et son auditeur indépendant de vérifier le respect du Contrat par le Client, et ii) commandera et paiera dans les plus brefs délais tout droit d'utilisation requis aux prix en vigueur d'IBM, ainsi que toutes autres dépenses ou obligations déterminées par suite de ladite vérification, comme indiqué par IBM dans une facture. Ces obligations de vérification de la conformité demeurent en vigueur pendant toute la durée du Service Cloud et pendant les deux années suivantes.

## 6. Durée et Options de Renouvellement

La durée du Service Cloud commence à la date à laquelle IBM notifie au Client que ce dernier a accès au Service Cloud, comme décrit dans l'Autorisation d'Utilisation. L'Autorisation d'Utilisation indiquera si le Service Cloud est renouvelé automatiquement, s'il se poursuit en continu ou s'il prend fin à l'issue de la durée.

Pour un renouvellement automatique, le Service Cloud est automatiquement renouvelé pour la durée indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation, sauf si le Client notifie par écrit, au moins 90 jours avant la date d'expiration de la durée, son intention de ne pas renouveler.

Pour une utilisation en continu, le Service Cloud continuera d'être disponible mois par mois jusqu'à ce que le Client notifie la résiliation moyennant un préavis écrit de 90 jours. Le Service Cloud demeure disponible jusqu'à la fin du mois suivant ladite période de 90 jours.

## 7. Dispositions Additionnelles

### 7.1 Généralités

Le Client accepte qu'IBM puisse désigner publiquement le Client en tant qu'abonné aux Services Cloud dans les communications publicitaires ou marketing.

Le Client ne pourra pas utiliser les Services Cloud, seuls ou conjointement avec d'autres services ou produits, à l'appui de l'une quelconque des activités à haut risque suivantes : conception, construction, contrôle ou maintenance d'installations nucléaires, de systèmes de transport en commun, de systèmes de contrôle du trafic aérien, de systèmes de contrôle automobiles, de systèmes d'armement, de systèmes de navigation ou de communication aériennes ou toute autre activité où toute défaillance du Service Cloud pourrait entraîner un risque matériel de mort ou de blessures corporelles graves.

### 7.2 Logiciels d'Activation

Le Service Cloud nécessite des logiciels d'activation que le Client télécharge vers ses systèmes pour faciliter l'utilisation du Service Cloud. Le Client est autorisé à utiliser le logiciel d'activation uniquement en association avec son utilisation du Service Cloud. Les logiciels d'activation sont fournis au Client selon les modalités suivantes :

Logiciels d'Activation	Dispositions de licence applicables (le cas échéant)
IBM Algo One Risk & Financial Engineering Workbench 5.1 (pour IBM Algo Risk Service Risk & Financial Engineering Workbench on Cloud)	<a href="http://www-03.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/displayIis/1F0D7ABED574F04685257D8F007B192D">http://www-03.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/displayIis/1F0D7ABED574F04685257D8F007B192D</a>
IBM Algo One Risk Aggregator 5.1 (pour IBM Algo Risk Service ARA Enabling Software)	<a href="http://www-03.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/displayIis/010569557F75AB3D85257FCB003D73A8">http://www-03.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/displayIis/010569557F75AB3D85257FCB003D73A8</a>



### **7.3 Cookies**

IBM Algo Risk Service on Cloud utilise des cookies de session en mémoires, qui ne survivent pas au-delà de la session utilisateur en cours et qui sont détruits lorsque l'utilisateur arrête le navigateur ou que la session du navigateur arrive à expiration.

### **7.4 Notations de Crédit Composite**

La notation de crédit composite d'IBM Algo Risk Service n'est pas cautionnée, approuvée ou promue par une agence de notation. Même si les notations fournies par une agence de notation peuvent être utilisées pour créer la notation de crédit composite d'IBM Algo Risk Service, la notation de crédit composite d'IBM Algo Risk Service n'est pas cautionnée, approuvée ou promue par une agence de notation. Les agences de notation ne sauraient être tenues responsables des dommages, coûts, dépenses, honoraires d'avocat ou pertes (y compris perte de revenus ou de bénéfices et pertes ou coûts d'opportunité causés par négligence) directs, indirects, accidentels, particuliers, à titre de réparation exemplaire ou à caractère répressif en rapport avec toute utilisation de la notation de crédit composite d'IBM Algo Risk Service ou de toute notation utilisée. Dans la mesure où la notation de crédit composite d'IBM Algo Risk Service a été créée à l'aide d'une notation fournie par une agence de notation, cette notation a été utilisée sous licence de ladite agence de notation qui se réserve tous les droits relatifs à une telle notation.

### **7.5 Liens vers des Sites Web ou Services Tiers**

Si le Client envoie du contenu vers ou depuis un site Web tiers ou un autre service associé à ou mis à disposition par le Service Cloud, le Client donne à IBM l'autorisation de permettre une telle transmission de contenu, mais une telle interaction est exclusivement possible entre le Client et le site Web ou service tiers. IBM ne fournit aucune garantie ou déclaration relative auxdits sites, services ou données tiers et n'assumera aucune responsabilité pour la qualité desdits sites, services ou données tiers.

### **7.6 Utilisations Autorisées**

Le Client est autorisé à effectuer un nombre raisonnable de copies papier de la documentation de Service Cloud décrite dans la Clause 1 du présent Descriptif de Services et à poster des copies électroniques sur tout site Web intranet ou interne pour l'utilisation exclusive du Client, à condition que les copies de la documentation de Service Cloud, en intégralité ou en partie, portent une mention de copyright en faveur d'IBM.

A l'exception des cas expressément autorisés par le présent Descriptif de Services, le Client n'est pas autorisé à avoir recours à l'ingénierie inverse, copier, modifier ou distribuer les données qu'il reçoit ou consulte à partir du Service Cloud.

IBM peut (a) compiler et analyser des données anonymes, cumulées et récapitulatives liées à l'utilisation par le Client du Service Cloud, ainsi que (b) préparer des rapports, des études, des analyses et d'autres travaux à partir de cette compilation et cette analyse (collectivement, ci-après les « Données Compilées »). IBM conserve tous les droits de propriété sur les Données Compilées.

IBM peut copier les données du Client sur un serveur non dédié à la production dans l'environnement de Service Cloud, dans le but limité et exclusif de tester et d'améliorer la qualité de l'offre de Service Cloud.

### **7.7 Description de l'Intégration, de la Configuration et des Services Client**

Algo Risk Service on Cloud est une offre de service gérée, comportant une instance personnalisée établie pour chaque client. Le mandat de services relatif à l'implémentation de l'instance dédiée du Client sera réalisé par IBM dans le cadre d'un descriptif de service convenu d'un commun accord, conformément à un contrat de services distinct.

### **7.8 Conditions requises par les Fournisseurs d'IBM**

Le Service Cloud dépend en partie des éléments fournis par des fournisseurs tiers. Le Client accepte les dispositions de l'Annexe C stipulant les modalités d'utilisation de ces fournisseurs qu'IBM est tenue de transmettre au Client.

## Annexe A

Ceci est l'Annexe A au Descriptif de Services IBM. Cette Annexe A ne s'applique que dans la mesure où le Client a souscrit à une option de traitement de données tierces faisant référence à l'un des Fournisseurs de Données énumérés ci-dessous. En cas de conflit entre le Contrat, le Descriptif de Services, le Document de Transaction et la présente Annexe A, les dispositions de cette Annexe A prévaudront dans les limites du conflit.

### 1. Fournisseurs de Données

- a. IBM accepte, pour le compte du Client, d'obtenir directement auprès des fournisseurs de données tiers spécifiés (chacun dénommé ci-après « Fournisseur de Données ») et de gérer certaines données mises à disposition par lesdits Fournisseurs de Données (« Données Fournisseur ») comme requis par le client dans le cadre de l'offre de Services Cloud, sous réserve des dispositions du Contrat, du Descriptif de Services, du Document de Transaction et de la présente Annexe A.
- b. Le Client accepte de conclure un accord directement avec chacun desdits Fournisseurs de Données (« Contrat de Fournisseur de Données Client »). Le Client reconnaît que les conditions d'utilisation contenues dans le Contrat de Fournisseur de Données Client du Client et dans la présente Annexe A peuvent être plus restrictives que les dispositions du Contrat, le Descriptif de Services et le Document de Transaction et le Client reconnaît que les conditions d'utilisation plus restrictives régissent l'utilisation par le Client des Données Fournisseur, y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur. Au terme, à la résiliation ou à l'expiration du Contrat de Fournisseur de Données Client du Client pour une raison quelle qu'elle soit, l'obligation d'IBM de traiter les Données Fournisseur prend automatiquement fin sans notification.

### 2. Frais

Pour refléter les redevances accrues imposées par un Fournisseur de données pour les Données fournisseur, IBM pourra à tout moment augmenter la partie des redevances de l'offre de Services Cloud en rapport avec le traitement des Données fournisseur pour le compte du Client. Le Client accepte d'assumer la responsabilité de ladite augmentation et de la régler.

### 3. Indemnisation

Le Client accepte d'indemniser et de protéger IBM et ses concédants de licence tiers, ainsi que leurs sociétés affiliées respectives, y compris leurs directeurs, représentants, employés et agents respectifs contre l'ensemble des réclamations, pertes, responsabilités, dommages, frais et dépens, y compris les honoraires et frais d'avocat dans des proportions raisonnables, à mesure qu'ils sont engagés, découlant de quelque manière que ce soit : (i) de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation par le Client ou tout tiers des Données fournisseur, y compris, sans s'y limiter, de tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données fournisseur ou toute marque du Fournisseur de données ou toute décision ou tout conseil découlant de ladite utilisation ; ou (ii) de tout manquement par le Client à l'une quelconque des dispositions contenues dans la présente Annexe A ou dans le Contrat de Fournisseur de Données Client du Client ou tout autre contrat que le Client a éventuellement conclu avec un Fournisseur de données ; ou (iii) de tout manquement par IBM au contrat d'agent de traitement d'IBM avec un Fournisseur de données (ci-après le « Contrat d'agent de traitement IBM ») dans la mesure où il est consécutif ou lié à un manquement par le Client aux dispositions de la présente Annexe A ou de tout contrat que le Client a éventuellement conclu avec un Fournisseur de données, y compris, sans s'y limiter, le Contrat de Fournisseur de Données Client du Client ; ou (iv) de l'utilisation par IBM de toutes Données fournisseur pour le compte du Client, étant entendu qu'IBM n'est pas en violation de son Contrat d'agent de traitement IBM avec ledit Fournisseur de données ; ou (v) de toute utilisation ou diffusion de Données Fournisseur, y compris, sans s'y limiter, de tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé desdites Données Fournisseur par le Client après la date de résiliation du Contrat de Fournisseur de Données Client applicable du Client ; ou (vi) de toutes transactions entre le Client et IBM ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées non liées aux Données Fournisseur, dans la mesure où IBM est tenue d'indemniser le Fournisseur de Données concerné en rapport avec lesdites transactions.

#### 4. Exclusions de Responsabilité

- a. Le Client reconnaît qu'IBM traite les Données Fournisseur à titre de commodité pour le Client et que ni IBM, ni les concédants de licence tiers d'IBM ou leurs sociétés affiliées respectives n'assumeront de responsabilité ou d'obligation, conditionnelle ou autre, pour tous retards, inexactitudes, erreurs ou omissions dans les Données Fournisseur ou la qualité, la disponibilité ou l'utilisation des Données Fournisseur ou pour tout dommage ou blessure, indirect ou autre, qui en découle ou qui en résulte, ou autrement en rapport avec la présente Annexe A, qu'elle qu'en soit la cause, découlant ou non de la négligence d'IBM. Le traitement des Données Fournisseur par IBM dépend des données et de la communication provenant de chaque Fournisseur de Données et de plusieurs tiers et peut faire l'objet d'interruption. IBM ne garantit en aucun cas que les Données Fournisseur seront reçues et traitées par IBM sans interruption et IBM ne saurait être en aucun cas tenue responsable envers le Client dans le cas d'une telle interruption. LES DONNEES FOURNISSEUR (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT RESULTAT DE L'OFFRE DE SERVICES CLOUD CONTENANT OU DERIVE DES DONNEES FOURNISSEUR) SONT TRAITEES POUR LE CLIENT ET MISES A DISPOSITION DU CLIENT « EN L'ETAT ». IBM, SES CONCEDANTS DE LICENCE TIERS ET TOUT AUTRE TIERS PARTICIPANT OU LIE A LA CREATION OU LA COMPILATION DES DONNEES FOURNISSEUR, AINSI QUE LEURS SOCIETES AFFILIEES RESPECTIVES NE FONT AUCUNE DECLARATION ET NE FOURNISSENT AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN RAPPORT AVEC LES DONNEES FOURNISSEUR (OU LEUR UTILISATION OU LES RESULTATS A OBTENIR VIA LEUR UTILISATION OU TOUT CONSEIL OU DECISION DECOULANT DE LADITE UTILISATION). IBM, SES CONCEDANTS DE LICENCE TIERS ET TOUT AUTRE TIERS PARTICIPANT OU LIE A LA CREATION OU LA COMPILATION DES DONNEES FOURNISSEUR DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE TITRE DE PROPRIETE, D'ORIGINALITE, DE SEQUENCE, D'EXACTITUDE, D'EXHAUSTIVITE, DE PERFORMANCES, DE FIABILITE, DE RESPECT DE DELAI, DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITE, DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE.
- b. LE CLIENT ASSUME LA TOTALITE DU RISQUE LIE A TOUTE UTILISATION FAITE OU AUTORISEE PAR LE CLIENT DES DONNEES FOURNISSEUR (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT RESULTAT DE L'OFFRE DE SERVICES CLOUD CONTENANT OU DERIVE DES DONNEES FOURNISSEUR OU D'AUTRES RESULTATS DE L'UTILISATION OU DES PERFORMANCES DES DONNEES FOURNISSEUR). NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE CONTENUE DANS LE CONTRAT, LE DESCRIPTIF DE SERVICES, LE BON DE COMMANDE OU LA PRESENTE ANNEXE A, IBM OU L'UNE QUELCONQUE DE SES SOCIETES AFFILIEES OU LEURS CONCEDANTS DE LICENCE TIERS OU TOUT TIERS PARTICIPANT OU LIE A LA CREATION OU LA COMPILATION DES DONNEES FOURNISSEUR NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES VIS-A-VIS DU CLIENT OU TOUT AUTRE TIERS POUR TOUS DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, PERTE D'UTILISATION, DE BENEFICES, DE VENTES, DE REVENUS OU D'ECONOMIES ESCOMPTEES, PERTE OU ALTERATION DE CLIENTELE OU DE REPUTATION, PERTE D'OPPORTUNITES COMMERCIALES OU DEPENSES INUTILES, OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIERE OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS, QU'IL S'AGISSE D'UNE RESPONSABILITE DELICTUELLE (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA NEGLIGENCE OU LA RESPONSABILITE SANS FAUTE), CONTRACTUELLE OU AUTRE DECOULANT DU CONTRAT, DES CONDITIONS D'UTILISATION OU DE LA PRESENTE ANNEXE A EN RAPPORT AVEC LES DONNEES FOURNISSEUR, L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITE D'UTILISATION PAR LE CLIENT DES DONNEES FOURNISSEUR OU LES RESULTATS DE L'UTILISATION DES DONNEES FOURNISSEUR, TOUT RETARD, ERREUR, INTERRUPTION OU MANQUEMENT DU FAIT D'UN FOURNISSEUR DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA LIVRAISON DES DONNEES FOURNISSEUR A IBM, OU L'EXECUTION OU LA NON-EXECUTION PAR IBM DE LA PRESENTE ANNEXE A, QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION, MEME SI IBM OU L'UNE QUELCONQUE DE SES SOCIETES AFFILIEES OU LEURS CONCEDANTS DE LICENCE TIERS OU TOUT AUTRE TIERS PARTICIPANT OU LIE A LA CREATION OU LA COMPILATION DES DONNEES FOURNISSEUR A ETE INFORME DE OU A PU AVOIR ANTICIPE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES.

## 5. Certification

A la demande d'IBM, le Client fournira un certificat annuel signé par l'un des représentants habilités du Client, indiquant que le Client est en conformité avec ses obligations et les restrictions stipulées dans la présente Annexe A.

## 6. Conditions d'Utilisation Spécifiques aux Fournisseurs de Données

Les conditions d'utilisation suivantes ne s'appliquent que dans la mesure où IBM traite pour le Client des Données Fournisseur du(es) Fournisseur(s) de Données indiqué(s) ci-dessous. Plus précisément, si le Client n'a souscrit à aucune des options de traitement de données faisant référence à un Fournisseur de Données listé ci-dessous, lesdites dispositions ne s'appliquent pas au Client.

### 6.1 Bloomberg

Conformément au Contrat d'Agent de Traitement IBM avec Bloomberg, tout accès et utilisation des Données Fournisseur Bloomberg (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Bloomberg) est soumis aux dispositions suivantes :

- a. Le Client déclare ce qui suit :
  - (1) Le Client dispose d'un Contrat Bloomberg Bulk Data License Agreement ou Bloomberg Per Security Data License Agreement (le « **Contrat Bloomberg** ») en vigueur au niveau de souscription approprié et la totalité des redevances de licence ou autres paiements exigibles au titre desdits contrats ont été réglés ; et
  - (2) Le Client respectera toutes les obligations et limitations stipulées dans le Contrat Bloomberg en rapport avec les Données Fournisseur Bloomberg, y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Bloomberg.
- b. Le Client reconnaît que les Données Fournisseur Bloomberg constituent un droit de propriété intellectuelle précieux et des secrets commerciaux de Bloomberg L.P. et de tiers. Aucune disposition de la présente Annexe A ne sera interprétée comme accordant ou conférant, sauf expressément stipulé dans les présentes, tous droits par licence ou autre attachés aux informations confidentielles de Bloomberg ou sous toute marque, tout brevet, droit d'auteur, droit de protection des conceptions de masques de circuits intégrés ou tout autre droit de propriété intellectuelle de Bloomberg. Le Client honorera et respectera toutes les demandes raisonnables d'IBM ou Bloomberg ou ses fournisseurs pour la protection des droits contractuels, droits légaux ou droits issus de la common law d'IBM ou de Bloomberg et de tiers, attachés aux Données Fournisseur Bloomberg. Le Client traitera les Données Fournisseur Bloomberg sous forme de données confidentielles de Bloomberg.
- c. Bloomberg pourra, à tout moment et à sa seule et absolue discrétion, changer, amender ou de quelque manière que ce soit modifier l'une quelconque des Données Fournisseur Bloomberg ou résilier le droit du Client de recevoir et/ou d'utiliser l'une quelconque des Données Fournisseur Bloomberg.
- d. Toute redistribution des Données Fournisseur Bloomberg (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Bloomberg) par le Client est interdite, sauf expressément autorisé dans le Contrat Bloomberg du Client.
- e. Aucune action en justice, quelle qu'en soit la forme, découlant des ou en rapport avec les Données Fournisseur Bloomberg, ne peut être intentée par le Client plus d'un an après l'apparition de son fait générateur.

### 6.2 STANDARD & POOR'S (S & P)

Conformément au Contrat d'Agent de Traitement IBM avec S & P, tout accès et utilisation des Données Fournisseur S & P (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur S & P) est soumis aux dispositions suivantes :

- a. Le Client déclare ce qui suit :
  - (1) Le Client dispose d'un contrat légalement exécutoire distinct avec S & P en rapport avec la réception des Données Fournisseur S & P (le « **Contrat S & P** ») et la totalité des redevances de licence ou autres paiements exigibles au titre dudit contrat ont été réglés ;

- (2) Le Client respectera toutes les obligations et limitations stipulées dans le Contrat S & P en rapport avec les Données Fournisseur S & P, y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur S & P ; et
  - (3) Le Client informera immédiatement IBM en cas de résiliation du Contrat S & P pour une raison quelle qu'elle soit.
- b. Le Client reconnaît que tous les droits de propriété (y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits relatifs aux bases de données et les droits conférés par les marques) attachés aux données S & P, y compris l'ensemble des données, logiciels et documentations y inclus, sont et demeurent la propriété exclusive de S & P, ses filiales et leurs concédants de licence tiers. Le Client honorera toutes les demandes raisonnables d'IBM ou de S & P, autres que l'implication en tant que partie dans un litige, afin de protéger tous les droits de S & P ou ses filiales ou les droits de tiers afférents aux Données Fournisseur S & P. Le Client coopérera avec IBM et S & P pour mettre en application des méthodes de protection des droits de propriété S & P contre toute contrefaçon illicite.
  - c. Le Client utilisera les Données Fournisseur S & P (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur S & P) uniquement à des fins d'affichage sur un écran de terminal en ligne et d'accès ad hoc aux demandes d'information, sauf expressément autorisé par le Contrat S & P du Client.
  - d. Le Client ne devra pas modifier, supprimer, bloquer ou dissimuler tout contenu, mention de droits d'auteur ou mention d'exclusion de responsabilité dans la totalité et/ou une partie des Données Fournisseur S & P.
  - e. Si IBM résilie le traitement des Données Fournisseur S & P en raison d'un manquement du Client, ce dernier devra, en sus de tout recours stipulé dans le Contrat, le Descriptif de Services, le Document de Transaction et la présente Annexe A ou de tout recours dont dispose IBM en justice ou en équité, payer dans les meilleurs délais des redevances relatives aux Données Fournisseur S & P qui auraient été exigibles pour le reste de la Période d'Abonnement, montant qui sera exigible et payable un jour avant la date d'entrée en vigueur de ladite résiliation. Le Client accepte que ce montant constitue une estimation préalable de la perte d'IBM en rapport avec les Données Fournisseur S & P et ne doit pas être considéré comme une pénalité.

### **6.3 Bourse de Londres, Données SEDOL**

Conformément au Contrat d'Agent de Traitement IBM avec la Bourse de Londres (« London Stock Exchange » ou « **LSE** »), tout accès et utilisation des Données Fournisseur LSE (y compris, sans s'y limiter, tout résultat du Service Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur LSE) est soumis aux dispositions suivantes :

- a. Si le Client souhaite utiliser des codes SEDOL conjointement avec le Service Cloud, le Client doit au préalable conclure un contrat distinct avec LSE l'autorisant à le faire.
- b. Le Client n'est pas autorisé à reproduire et/ou extraire ou redistribuer les codes SEDOL sans l'accord préalable écrit de LSE.

## Annexe B

Ceci est l'Annexe B au Descriptif de Services IBM. Cette Annexe B ne s'applique que dans la mesure où le Client a souscrit à une option de traitement de données tierces faisant référence à l'un des Fournisseurs de Données énumérés ci-dessous. En cas de conflit entre le Contrat, le Descriptif de Services, le Document de Transaction et la présente Annexe B, les dispositions de cette Annexe B prévaudront dans les limites du conflit.

### 1. Fournisseurs de Données Directs

- a. IBM accepte, pour le compte du Client, d'obtenir directement auprès des fournisseurs de données tiers spécifiés (chacun dénommé ci-après « Fournisseur de Données ») et de gérer certaines données mises à disposition par lesdits Fournisseurs de Données (« Données Fournisseur ») comme requis par le Client dans le cadre de l'offre de Services Cloud, sous réserve des dispositions du Contrat, du Descriptif de Services, du Document de Transaction et de la présente Annexe B.
- b. Pour les Fournisseurs de Données indiqués dans la présente Annexe B, il n'est pas nécessaire que le Client conclue un contrat directement avec ledit Fournisseur de Données. Le Client s'engage à utiliser les Données Fournisseur, sous quelque forme que ce soit, exclusivement dans le cadre de l'Offre de Services Cloud, conformément aux dispositions du Contrat, du Descriptif de Services, du Document de Transaction et de la présente Annexe B.
- c. Le Client reconnaît que les conditions d'utilisation figurant dans la clause 4 de la présente Annexe B peuvent être plus restrictives que celles de l'offre de Services Cloud stipulées dans le Contrat, le Descriptif de Services et le Document de Transaction. Le Client reconnaît également que les conditions d'utilisation plus restrictives régissent l'utilisation par le Client desdites Données Fournisseur, y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur.

### 2. Frais

Pour refléter les redevances accrues imposées par un Fournisseur de données pour les Données fournisseur, IBM pourra à tout moment augmenter la partie des redevances de l'offre de Services Cloud en rapport avec le traitement des Données fournisseur pour le compte du Client. Le Client accepte d'assumer la responsabilité de ladite augmentation et de la régler.

### 3. Indemnisation

Le Client accepte d'indemniser et de protéger IBM et ses fournisseurs d'informations tiers, ainsi que leurs sociétés affiliées respectives et chacun de leurs directeurs, représentants, employés, agents, successeurs et ayants droits respectifs contre l'ensemble des réclamations, pertes, responsabilités, dommages, frais et dépens, y compris les honoraires et frais d'avocat dans des proportions raisonnables, à mesure qu'ils sont engagés, découlant de quelque manière que ce soit : (i) de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation par le Client ou tout tiers des Données Fournisseur, y compris, sans s'y limiter, de tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur ou toute décision ou tout conseil découlant de ladite utilisation ; ou (ii) de tout manquement par le Client à l'une quelconque des dispositions contenues dans la présente Annexe B ; ou (iii) de tout manquement par IBM au contrat d'IBM avec un Fournisseur de Données dans la mesure où il est consécutif ou lié à un manquement par le Client aux dispositions de la présente Annexe B.

### 4. Conditions d'Utilisation spécifiques aux Fournisseurs de Données Directs

Les conditions d'utilisation suivantes s'appliquent dans la mesure où IBM traite pour le Client des Données Fournisseur du(es) Fournisseur(s) de Données indiqué(s) ci-dessous. Plus précisément, si le Client n'a souscrit à aucune des options de traitement de données faisant référence à un Fournisseur de Données listé ci-dessous, lesdites dispositions ne s'appliquent pas au Client.

## 4.1 Axioma

Conformément au Contrat de distribution Axioma d'IBM, tout accès et utilisation des Données Fournisseur Axioma (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Axioma) est soumis aux dispositions suivantes :

- a. Le Client utilisera les Données Fournisseur Axioma (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Axioma) pour les propres besoins directs internes du Client et de ses sociétés affiliées, et non pour la fourniture de l'offre de Services Cloud ou tout résultat de l'offre de Services Cloud à des fins d'utilisation par les clients et les investisseurs du Client et de ses sociétés affiliées.
- b. Le Client prendra toutes les mesures raisonnables pour protéger les Données Fournisseur Axioma (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Axioma) de toute copie ou utilisation non autorisée, et le Client accepte d'informer IBM par écrit dans les meilleurs délais en cas d'utilisation non autorisée connue ou suspecte des Données Fournisseur Axioma ou en cas d'infraction suspecte à la sécurité et de fournir une assistance raisonnable pour remédier à ladite infraction.
- c. Le Client reconnaît qu'Axioma, Inc. est la source et le propriétaire exclusif des Données Fournisseur Axioma, de la documentation Axioma associée et de l'ensemble des marques et droits d'auteur y afférents. Le Client reconnaît que les Données Fournisseur Axioma constituent un droit de propriété intellectuelle précieux et des secrets commerciaux d'Axioma. Le Client honorera et respectera toutes les demandes raisonnables d'IBM ou d'Axioma pour la protection des droits contractuels, droits légaux ou droits issus de la common law d'Axioma attachés aux Données Fournisseur Axioma.
- d. Le Client traitera comme informations confidentielles les Données Fournisseur Axioma (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Axioma), ainsi que la documentation Axioma associée mises à la disposition du Client. En particulier, le Client s'engage à : (i) prendre les mêmes mesures de précaution et de discrétion pour éviter la divulgation, la publication ou la diffusion des informations confidentielles qu'il applique à l'égard de ses propres informations de même nature et (ii) à utiliser les informations confidentielles exclusivement aux fins d'exercer ses activités autorisées dans le cadre du Contrat, du Descriptif de Services, du Document de Transaction et de la présente Annexe B.
- e. Le Client accepte de ne pas : (i) dériver les Données Fournisseur Axioma, d'y accéder ou d'avoir recours à l'ingénierie inverse par le biais ou à partir de l'offre de Services Cloud ou de tout résultat contenant ou dérivé de l'offre de Services Cloud ; ou (ii) utiliser les Données Fournisseur Axioma (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur Axioma), sauf expressément autorisé par la présente Annexe B.
- f. Le Client reconnaît qu'IBM traite les Données Fournisseur Axioma pour des raisons de commodité et qu'IBM, ses fournisseurs d'informations tiers ou leurs sociétés affiliées respectives n'assumeront aucune responsabilité, conditionnelle ou autre, quant à la qualité ou la disponibilité des Données Fournisseur Axioma. LES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT RESULTAT DE L'OFFRE DE SERVICES CLOUD CONTENANT OU DERIVE DES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA) SONT TRAITEES POUR LE CLIENT ET MISES A DISPOSITION DU CLIENT « EN L'ETAT ». IBM, SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS TIERS, AINSI QUE LEURS SOCIETES AFFILIEES RESPECTIVES NE FONT AUCUNE DECLARATION ET NE FOURNISSENT AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN RAPPORT AVEC LES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA (OU LEUR UTILISATION OU LES RESULTATS A OBTENIR VIA LEUR UTILISATION OU TOUT CONSEIL OU DECISION DECOULANT DE LADITE UTILISATION). IBM ET SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS TIERS DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE TITRE DE PROPRIETE, D'ORIGINALITE, D'EXACTITUDE, DE COMPATIBILITE, DE QUALITE, DE PERFORMANCES, DE FIABILITE, DE RESPECT DE DELAI, DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. Le Client reconnaît qu'Axioma et chacun de ses fournisseurs d'informations tiers seront un tiers bénéficiaire de cette clause et de toute autre clause de protection stipulée dans la présente Annexe B ou via la fourniture des Données Fournisseur Axioma et auront le droit de la mettre en application.

- g. LE CLIENT ASSUME LA TOTALITE DU RISQUE LIE A TOUTE UTILISATION FAITE OU AUTORISEE PAR LE CLIENT DES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT RESULTAT DE L'OFFRE DE SERVICES CLOUD CONTENANT OU DERIVE DES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA OU D'AUTRES RESULTATS DE L'UTILISATION OU DES PERFORMANCES DES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA). SANS LIMITER CE QUI PRECEDE, IBM, SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS TIERS OU LEURS SOCIETES AFFILIEES RESPECTIVES NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES VIS-A-VIS DU CLIENT POUR (A) TOUTES INEXACTITUDES, ERREURS OU OMISSIONS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, DANS LES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA ; OU (B) PAR SUITE DE OU EN RAPPORT AVEC DES OPINIONS, RECOMMANDATIONS, PREVISIONS, JUGEMENTS OU TOUTES AUTRES CONCLUSIONS, OU TOUTE LIGNE DE CONDUITE DETERMINEE PAR LE CLIENT OU UN TIERS QUEL QU'IL SOIT, FONDEES OU NON SUR LES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA ; OU (C) TOUS DOMMAGES (DIRECTS OU INDIRECTS) DECOULANT DE (A) OU (B). SANS LIMITER CE QUI PRECEDE ET NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE CONTENUE DANS LE CONTRAT, LES CONDITIONS D'UTILISATION OU LA PRESENTE ANNEXE B, IBM, SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS TIERS OU LEURS SOCIETES AFFILIEES RESPECTIVES NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES VIS-A-VIS DU CLIENT OU DE TOUT AUTRE TIERS POUR TOUS DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, PERTE DE BENEFICES, DE VENTES, DE REVENUS OU D'ECONOMIES ESCOMPTEES OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS, DECOULANT DU CONTRAT, DES CONDITIONS D'UTILISATION OU DE LA PRESENTE ANNEXE B EN RAPPORT AVEC LES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA, L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITE D'UTILISATION PAR LE CLIENT DES DONNEES FOURNISSEUR AXIOMA, TOUT RETARD, ERREUR, INTERRUPTION OU MANQUEMENT DU FAIT D'AXIOMA DANS LE CADRE DE LA LIVRAISON DES DONNEES FOURNISSEUR D'AXIOMA A IBM, OU L'EXECUTION OU LA NON-EXECUTION PAR IBM DE LA PRESENTE ANNEXE B, QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION, MEME SI IBM, L'UN DE SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS TIERS OU LEURS SOCIETES AFFILIEES RESPECTIVES ONT ETE INFORMES DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES.
- h. Sous réserve d'un préavis de cinq (5) jours adressé par IBM, le Client fournira à IBM des enregistrements et documentations, ainsi que l'assistance et l'accès aux locaux et systèmes du Client, comme pouvant être raisonnablement requis par IBM et nécessaires pour qu'IBM détermine le respect par le Client des dispositions de la présente Annexe B.

## 4.2 Thomson Reuters

Conformément au Contrat de Données Fournisseur Thomson Reuters d'IBM, tout accès ou utilisation du contenu ci-inclus fourni par Thomson Reuters (« **Données TR** ») (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant des Données TR) est soumis aux mentions légales et dispositions suivantes :

- a. Les Données TR sont protégées par des droits d'auteur © 1999 – 2016, Thomson Reuters. Tous droits réservés. Thomson Reuters (Markets) LLC, Thomson Reuters Canada Limited, ainsi que ses sociétés affiliées sont désignées dans les présentes par « Thomson Reuters ».
- b. Thomson Reuters ou ses fournisseurs tiers détiennent et conservent tous les droits, titres et intérêts, y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur, marques, brevets, droits relatifs aux bases de données, secrets commerciaux, savoir-faire ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle ou formes de protection de nature similaire ou d'effet équivalent, dans le monde entier, afférents aux Données TR et aucun droit de propriété s'y rapportant n'est conféré au Client. Les Données TR constituent des informations confidentielles et des secrets commerciaux de Thomson Reuters ou de ses fournisseurs tiers. Tout affichage, exécution, reproduction ou distribution de Données TR ou toute création d'œuvres dérivées ou amélioration à partir de Données TR de quelque forme ou manière que ce soit est expressément interdit, sauf dans les limites expressément autorisées dans les présentes ou sauf autorisation contraire avec l'accord préalable écrit de Thomson Reuters.
- c. Le Client reconnaît qu'IBM fournit les Données TR pour des raisons de commodité et qu'IBM n'assumera aucune responsabilité quant à la qualité ou la disponibilité des Données TR. Le Client reconnaît être au courant de la forme générale, du contenu, des fonctionnalités, des performances



et des limitations des Données TR et qu'il s'est assuré que les Données TR répondent à ses objectifs.

- d. Le Client est autorisé à utiliser les Données TR (y compris, sans s'y limiter, tout résultat de l'offre de Services Cloud contenant des Données TR) pour les propres besoins internes du Client ou à des fins d'utilisation en consultation avec les employés, représentants, directeurs, sous-traitants, agents et conseillers du Client (y compris, sans s'y limiter, les avocats, consultants et comptables) ou les propres clients du Client. Sauf pour la distribution des Données TR comme indiqué ci-dessus, le Client ne sera pas autorisé à redistribuer des Données TR, en tout ou en partie (y compris, sans s'y limiter, tout résultat du Service Cloud contenant des Données TR), sous réserve de l'autorisation formelle écrite d'IBM. A la résiliation ou l'expiration du présent Descriptif de Services, tous les droits conférés par les présentes aux Données TR prendront immédiatement fin. Le Client sera autorisé à conserver des exemplaires de tous les rapports, présentations, publications et autres éléments générés par le Client à l'aide de l'offre de Services Cloud, à condition que toute utilisation desdits rapports, présentations ou publications ou autres éléments créés pendant la durée du présent Descriptif de Services soit limitée exclusivement au Client conformément au Descriptif de Services.
- e. Le Client reconnaît que l'accès à certains éléments des Données TR peut cesser ou être soumis à certaines conditions par Thomson Reuters ou selon les instructions du fournisseur tiers de ces éléments. Dans la mesure où les Données TR contiennent des données de tiers mentionnées à la page Restrictions/Notices sur le site <http://www.thomsonreuters.com/3ptyterms>, les conditions exposées sur cette page General Restrictions/Notices s'appliqueront au Client. Si le Client souhaite connaître les dispositions tierces qui lui sont applicables, il est invité à prendre contact avec son représentant de support IBM.
- f. L'entière responsabilité d'IBM tous dommages confondus, pour tout dommage, perte ou coût dans le cadre de ou en rapport avec la fourniture des Données TR (en raison d'une négligence, d'une rupture de contrat, d'une fausse déclaration ou pour toute autre raison) au cours de n'importe quelle année civile ne pourra excéder le total des redevances payées au nom du Client pour les Données TR en rapport avec cette année civile.
- g. IBM OU SES SOCIETES AFFILIEES, THOMSON REUTERS OU SES FOURNISSEURS TIERS NE GARANTISSENT QUE LA FOURNITURE DES DONNEES TR SERA SANS INTERRUPTION, EXEMPTÉ D'ERREUR, DANS LES DELAIS, COMPLETE OU EXACTE, ET ILS NE FOURNISSENT AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RESULTATS A OBTENIR DE L'UTILISATION DESDITES DONNEES. L'UTILISATION DES DONNEES TR ET L'IMPORTANCE QUI LEUR EST ATTRIBUEE PAR LE CLIENT, SES SOCIETES AFFILIEES OU TOUS TIERS ACCEDANT AUX DONNEES TR OU AUX RESULTATS DE L'OFFRE DE SERVICES CLOUD PAR L'INTERMEDIAIRE DU CLIENT SONT AUX PROPRES RISQUES DU CLIENT. NI IBM OU SES SOCIETES AFFILIEES, NI THOMSON REUTERS OU SES FOURNISSEURS TIERS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES VIS-A-VIS DU CLIENT OU TOUTE AUTRE ENTITE PHYSIQUE OU MORALE POUR LEUR INCAPACITE D'UTILISER LES DONNEES TR, OU POUR TOUS DOMMAGES, INEXACTITUDES, ERREURS, OMISSIONS, RETARDS, VIRUS INFORMATIQUES OU AUTRES INFIRMITES OU CORRUPTIONS, RECLAMATIONS, OBLIGATIONS OU PREJUDICES, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, LIES OU CONSECUTIFS A L'UTILISATION DES DONNEES TR. LES DONNEES TR SONT FOURNIES EN « L'ÉTAT » ET SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTIE. DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE, D'APTITUDE A UN USAGE DONNE, DE TITRE DE PROPRIETE, DE NON-CONTREFAÇON OU AUTRE N'EST FOURNIE PAR LES PRESENTES.
- h. THOMSON REUTERS OU SES FOURNISSEURS TIERS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES POUR TOUS DOMMAGES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUS DOMMAGES, PREJUDICES OU DEPENSES DIRECTS, INDIRECTS, SPECIAUX, ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS SUBIS EN RAPPORT AVEC LES DONNEES TR, MEME SI THOMSON REUTERS OU SES FOURNISSEURS TIERS OU LEURS REPRESENTANTS ONT ETE INFORMES DU RISQUE DE TELS DOMMAGES. EN OUTRE, THOMSON REUTERS OU SES FOURNISSEURS TIERS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES POUR L'OFFRE DE SERVICES CLOUD.

### 4.3 BondEdge

Conformément au Contrat de Données Fournisseur BondEdge Solutions LLC d'IBM, tout accès ou utilisation du contenu ci-inclus fourni par BondEdge (« **Données BondEdge** ») (y compris, sans s'y limiter, tout résultat du Service Cloud contenant des Données BondEdge) est soumis aux mentions légales et dispositions suivantes :

- a. Le Client traitera les Données Fournisseur BondEdge (y compris, sans s'y limiter, tout résultat du Service Cloud contenant ou dérivé des Données Fournisseur BondEdge) pour ses propres besoins internes en rapport avec le Service Cloud uniquement.
- b. Le Client reconnaît que BondEdge et ses fournisseurs tiers se réservent tous les droits relatifs aux Données Fournisseur BondEdge.
- c. LE CLIENT RECONNAIT QUE BONDEDGE SOLUTIONS LLC ET SES FOURNISSEURS N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT A LA QUALITE MARCHANDE, L'APTITUDE A UN USAGE DONNE OU TOUT AUTRE SUJET ET NE SAURAIENT ETRE TENUS RESPONSABLES DES ERREURS, OMISSIONS OU DYSFONCTIONNEMENTS DANS LES SERVICES.
- d. Le Client reconnaît que les Données Fournisseur BondEdge sont réservées aux investisseurs institutionnels, courtiers agréés, professionnels et autres personnes ayant des niveaux similaires de sophistication et d'expérience.
- e. Le Client reconnaît que les utilisateurs des Données Fournisseur BondEdge doivent exercer leur propre jugement indépendant quant à la sélection de l'un quelconque des Services, aux choix de l'utilisation ou l'utilisation prévue dudit Service et aux résultats obtenus. Aucune disposition du Contrat ne permet de renoncer aux droits existant en vertu de la législation relative aux valeurs mobilières.
- f. BondEdge et ses fournisseurs tiers sont des tiers bénéficiaires du présent Contrat.

## Annexe C

Ceci est l'Annexe C au Descriptif de Services IBM. En cas de conflit entre le Contrat, le Descriptif de Services, le Document de Transaction et la présente Annexe C, les dispositions de cette Annexe C prévaudront dans les limites du conflit.

### 1. Utilisations Interdites

Les utilisations suivantes sont interdites par Microsoft et/ou Red Hat :

Utilisation à Haut Risque Interdite : le Client n'est pas autorisé à utiliser l'offre de Services Cloud dans toute application ou situation où la défaillance de l'offre de Services Cloud pourrait entraîner le décès ou des blessures physiques graves à la personne ou de graves dommages physiques ou environnementaux (« Utilisation à Haut Risque »). Des exemples d'Utilisation à Haut Risque incluent, sans s'y limiter : les avions ou autres modes de transport humains de masse, les installations nucléaires ou chimiques, les systèmes d'aide à la vie, les équipements médicaux implantables, les véhicules automobiles ou les systèmes d'armement. L'« Utilisation à Haut Risque » n'inclut pas l'utilisation du Service Cloud à des fins d'administration, pour stocker des données de configuration, outils d'ingénierie et/ou de configuration, ou autres applications qui n'ont pas une fonction de contrôle, dont la défaillance ne provoquerait pas le décès, des blessures ou des dommages physiques ou environnementaux. Ces applications n'ayant pas une fonction de contrôle peuvent communiquer avec les applications qui effectuent le contrôle, mais ne doivent pas être directement ou indirectement responsables de la fonction de contrôle.

### 2. CUSIP et CGS ISIN

Dans la mesure où le contenu inclut des identificateurs CUSIP, le Client accepte et reconnaît que la Base de données CUSIP et les informations y incluses font et feront l'objet de droits de propriété intellectuelle précieux dont CUSIP Global Services (« CGS ») de Standard & Poor's et l'American Bankers Association (« ABA ») sont titulaires en pleine propriété ou sous licence, et qu'aucun droit de propriété sur ces ressources ou sur l'information qu'elles contiennent ne sera transféré au Client. Toute utilisation par le Client en dehors de la compensation et du règlement des transactions nécessite une licence de CGS, ainsi qu'une redevance associée basée sur l'utilisation. Le Client accepte que tout détournement ou utilisation abusive de ces ressources cause à CGS et à ABA un préjudice sérieux dont la réparation ne pourra pas nécessairement être assurée par une indemnisation financière de CGS et d'ABA. Le Client confère donc à CGS et ABA le droit de faire cesser, par voie d'injonction judiciaire, tout détournement ou toute utilisation abusive de ces ressources, sans préjudice des autres réparations judiciaires ou financières auxquelles CGS et ABA pourrait prétendre.

Le Client accepte de ne publier ou distribuer dans aucun support la Base de données CUSIP ou toute information qu'elle contient ou ses récapitulatifs ou sous-ensembles à aucune personne ou entité, sauf en rapport avec la compensation normale et le règlement des transactions de sécurité. Le Client accepte en outre que l'utilisation des numéros et descriptions CUSIP n'est pas destinée et ne sert pas à créer ou gérer une base de données ou un fichier maître des descriptions ou numéros CUSIP pour lui-même ou pour tout destinataire tiers dudit service et n'est pas destinée à créer et ne sert en aucun cas de remplacement pour les Services CUSIP MASTER TAPE, PRINT, DB, INTERNET, ELECTRONIC, CD-ROM et/ou tout autre service future développé par CGS.

CGS, ABA OU L'UNE QUELCONQUE DE LEURS SOCIETES AFFILIEES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'ADEQUATION OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'UNE QUELCONQUE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA BASE DE DONNEES CUSIP. TOUTES CES RESSOURCES SONT FOURNIES AU CLIENT « EN L'ETAT », SANS AUCUNE GARANTIE QUANT À LEUR QUALITÉ MARCHANDE OU À LEUR APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE, NI EN RAPPORT AVEC LES RESULTATS QUI PEUVENT ÊTRE OBTENUS A PARTIR DE L'UTILISATION DESDITES RESSOURCES. CGS, ABA OU LEURS SOCIETES AFFILIEES NE SAURAIENT ETRE TENUES RESPONSABLES DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS OU DE TOUS DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, SPECIAUX OU CONSECUTIFS, MEME SI ELLES ONT ETE INFORMEES DU RISQUE DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITE DE CGS, D'ABA OU DE L'UNE QUELCONQUE DE LEURS FILIALES NE POURRA EN AUCUN CAS, A LA SUITE DE TOUTE CAUSE D'ACTION, CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU AUTRE, EXCEDER LA REDEVANCE PAYEE PAR LE CLIENT POUR ACCEDER AUXDITES RESSOURCES AU COURS

DU MOIS OU LADITE CAUSE D'ACTION EST PRETENDUMENT SURVENUE. EN OUTRE, CGS ET ABA NE SERONT PAS RESPONSABLES DES RETARDS OU DEFAILLANCES DUES A DES CIRCONSTANCES ECHAPPANT A LEUR CONTRÔLE.

Le Client accepte que les dispositions précédentes continueront de s'appliquer après la résiliation de son droit d'accès aux ressources susmentionnées. Copyright American Bankers Association. Base de données CUSIP fournie par CUSIP Global Services de Standard & Poor's, une division de McGraw-Hill Companies Inc. Tous droits réservés.

La reconnaissance de responsabilité indiquée dans la présente clause est expressément soumise à et ne sera pas interprétée comme modifiant ou remplaçant tout contrat écrit conclu directement entre le Client et CGS.